

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 15 juillet 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021

2021 DAC 627 - DDCT - DASCO Subventions (30.400 euros) à cinq associations au titre des projets culturels élaborés dans les quartiers populaires de la Politique de la ville (10e, 14e et 20e) et avenants aux CPO.

Mme Carine ROLLAND, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu les délibérations 2019 DAC 680, 2019 DAC 698, 2019 DAC 696, 2019 DAC 699 et 2019 DAC 700 présentées au Conseil de Paris des 8, 9, 10 et 11 juillet 2019 ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs du 2 juillet 2019 relative à l'attribution d'une subvention à la Compagnie Abel ;

Vu la délibération 2020 DDCT 29, approuvant l'avenant n°1 à la convention du 2 juillet 2019 ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs du 18 juillet 2019 relative à l'attribution d'une subvention à Tamèrantong!,

Vu la délibération 2020 DDCT 29, approuvant l'avenant n°1 à la convention du 18 juillet 2019 ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs du 18 septembre 2019 relative à l'attribution d'une subvention à 129 H Productions,

Vu la délibération 2020 DDCT 29, approuvant l'avenant n°1 à la convention du 18 septembre 2019 ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs du 16 août 2019 relative à l'attribution d'une subvention à La comédie des anges ;

Vu la délibération 2020 DDCT 29, approuvant l'avenant n°1 à la convention du 16 août 2019 ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs du 22 juillet 2019 relative à l'attribution d'une subvention au Fil de soie ;

Vu la délibération 2020 DDCT 29, approuvant l'avenant n°1 à la convention du 22 juillet 2019 ;

Vu la délibération 2020 DAC 586, approuvant l'avenant n°2 à la convention du 22 juillet 2019 ;

Vu le projet de délibération en date du 22 juin 2021, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement aux associations Compagnie Abel, Tamèrantong !, 129 H Productions, la Comédie des anges et le Fil de soie pour la réalisation de leurs actions dans le cadre de la politique de la ville dans les quartiers populaires du 10e, 14e et du 20e arrondissements et lui demande l'autorisation de signer des avenants aux conventions ;

Vu l'avis du conseil du 10e arrondissement en date du 22 juin 2021 ;

Vu l'avis du conseil du 14e arrondissement en date du 22 juin 2021 ;

Vu l'avis du conseil du 20e arrondissement en date du 23 juin 2021 ;

Sur le rapport présenté par Madame Carine ROLLAND au nom de la 2ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant global de 3.000 euros au titre des projets élaborés dans le cadre de la Politique de la ville est attribuée à l'association Compagnie Abel (8168), 5 rue du Faubourg Saint-Martin 75010 Paris, pour le projet 'Donne-moi la main'; DAC/2021_07302 et DDCT SPV/2021_07301.

Article 2 : La dépense correspondante, soit 3.000 euros, sera imputée, comme suit, sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2021 :

- 1.500 euros sur le budget de la Direction des Affaires culturelles.
- 1.500 euros sur le budget de la Direction de la Démocratie, de la Citoyenneté et des Territoires – Service de la Politique de la Ville, centre financier 14-11, chapitre 935, domaine fonctionnel P52, nature 65748, fonds 52000010 « Provisions pour les associations œuvrant pour le développement des quartiers »

Article 3 : Une subvention d'un montant global de 10.000 euros au titre des projets élaborés dans le cadre de la Politique de la ville est attribuée à l'association Tamèrantong! (17945), 36, rue de Terre Neuve

75020 Paris, pour le projet Théâtre et citoyenneté ; DAC 2021_07551 / DDCT-SPV 2021_07552 / DASCO 2021_07553

Article 4 : La dépense correspondante, soit 10.000 euros, sera imputée, comme suit, sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2021 :

- 5.000 euros sur le budget de la Direction des Affaires Culturelles
- 3.000 euros sur le budget de Direction de la Démocratie, des Citoyens et des Territoires
Chapitre 935, nature 65748, destination 5200010, provisions pour les associations œuvrant pour le développement des quartiers
- 2.000 euros sur le budget de la Direction des Affaires Scolaires
Chapitre fonctionnel 932, Nature 65748, Rubrique P 213 Destination 21300050

Article 5 : Une subvention d'un montant global de 4.700 euros au titre des projets élaborés dans le cadre de la Politique de la ville est attribuée à l'association 129 H Productions (19172), 38-40 rue des Amandiers 75020 Paris, pour le projet Le grand slam des Amandiers.; DAC 2021_07547 / DASCO 2021_07549 / DDCT 2021_07550

Article 6 : La dépense correspondante, soit 4.700 euros, sera imputée, comme suit, sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2021 :

- 2.500 euros sur le budget de la Direction des Affaires Culturelles
- 1.200 euros sur le budget de la Direction des affaires scolaires
Chapitre fonctionnel 932, Nature 65748, Rubrique P 213 Destination 21300050
- 1.000 euros sur le budget de Direction de la Démocratie, des Citoyens et des Territoires
Chapitre 935, nature 65748, destination 5200010, provisions pour les associations œuvrant pour le développement des quartiers

Article 7 : Une subvention d'un montant global de 4.700 euros au titre des projets élaborés dans le cadre de la Politique de la ville est attribuée à l'association La comédie des anges (86601) 10, rue de la Mare 75020 Paris, pour le projet Quartiers en poésie ; DAC 2021_06533 / DASCO 2021_06532 / DDCT – SPV 2021_09401

Article 8 : La dépense correspondante, soit 4.700 euros, sera imputée, comme suit, sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2021 :

- 2.000 euros sur le budget de la Direction des Affaires Culturelles
- 1.000 euros sur le budget de Direction de la Démocratie, des Citoyens et des Territoires
Chapitre 935, nature 65748, destination 5200010, provisions pour les associations œuvrant pour le développement des quartiers
- 1.700 euros sur le budget de la Direction des Affaires Scolaires
Chapitre fonctionnel 932, Nature 65748, Rubrique P 213 Destination 21300050

Article 9 : Une subvention d'un montant global de 8.000 euros est attribuée au titre des projets culturels élaborés dans le cadre de la Politique de la ville à l'association Le Fil de Soie (15306), 55 rue des Grands Champs 75020 Paris ; DAC 2021_06630 / DAC 2021_07555 / DDCT-SPV 2021_07554

Article 10 : La dépense correspondante, soit 8.000 euros, sera imputée, comme suit, sur le budget de fonctionnement de la ville de Paris de 2021 :

- 5.500 euros sur le budget de la Direction des Affaires Culturelles
- 2.500 euros sur le budget de la Direction de la Démocratie, des Citoyens et des Territoires
Chapitre 935, nature 65748, destination 5200010, « provisions pour les associations œuvrant pour le développement des quartiers »

Article 11 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer les avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs relatives à l'attribution d'une subvention aux associations Compagnie Abel, Tamèrantong!, 129 H Productions, la Comédie des anges et le Fil de soie jointes en annexe à la présente délibération

Article 12 : La dépense totale correspondante, soit 30.400 euros, sera imputée au budget de fonctionnement de l'exercice 2021 de la Ville de Paris, sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits et ainsi répartie :

- 16.500 euros sur le budget de la Direction des affaires culturelles,
- 9.000 euros sur le budget de la Direction de la Démocratie, des Citoyens et des Territoires,
- 4.900 euros sur le budget de la Direction des Affaires Scolaires.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO